

Pourquoi se syndiquer ?

Marseille, le 04 novembre 2024

Saviez-vous que vos cotisations syndicales sont déductibles d'impôt ?

En vous syndiquant, vous investissez dans un avenir meilleur pour vous et vos collègues, mais vous bénéficiez également d'un avantage fiscal !

Le syndicat vous permet d'être mieux informé.e.s sur vos droits et de les faire respecter.

1 / Défendez vos droits !

Être informé.e.s sur vos droits individuels et collectifs et sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui impactent le monde du travail (dans et en dehors de l'entreprise).

Élaborer ensemble vos revendications et les porter auprès des directions.

Assister, accompagner, défendre et organiser les formes d'actions nécessaires en cas de conflit individuel ou collectif avec l'employeur.

Défendre vos droits et vos intérêts dans les négociations au niveau des entreprises, des branches ou au niveau national

Vous n'êtes plus seul face à l'employeur et pouvez compter sur le soutien et les conseils d'experts.

2/ Améliorez vos conditions de travail !

Ensemble, nous avons plus de poids pour négocier de meilleures conditions de travail : salaires, horaires, sécurité, avantages sociaux...

Nous sommes là pour faire entendre votre voix et améliorer votre quotidien.

3/ Protégez votre emploi !

Le syndicat vous accompagne en cas de conflit ou de licenciement. Vous avez accès à une aide juridique et à un réseau de soutien pour défendre votre emploi et vos intérêts.



REJOIGNEZ-NOUS ET ENSEMBLE, FAISONS LA DIFFERENCE !

Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Provence Alpes Corse
9, boulevard Louvain 13008 Marseille

Tél. 06 89 08 36 29
sudcepac@sudbpce.com
www.facebook.com/SUDCEPAC

